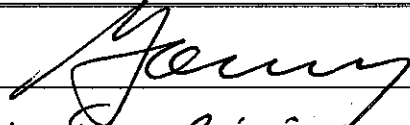


## MANUEL DE GESTION

<b>Sujet :</b> Politique linguistique		<b>Section :</b> SE 300
<b>Service :</b> Direction des services éducatifs		<b>Règlement no :</b> _____
<b>Directeur :</b> Marlène Bédard		
<b>Nouveau texte :</b> <input type="checkbox"/>	<b>Texte révisé</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Politique no :</b> 346
<b>Texte non révisé</b> <input type="checkbox"/>	<b>Texte en révision</b> <input type="checkbox"/>	<b>Procédure no :</b> _____
<b>Document no :</b> _____	<b>Résolution no :</b> CC38/10-11	
<b>Gesdoc :</b> _____	<i>Adoptée à la séance régulière du 24 novembre 2010</i>	
<b>Note ou remarque :</b> Nouvelle politique entrée en vigueur le 24 novembre 2010.		
<b>Approuvé par :</b> 		<b>Nombre de pages :</b>
<b>Fonction :</b> Directeur Général		8
<b>Date :</b> 26 NOV. 2010		

# *Politique linguistique*

Commission scolaire de Portneuf

Novembre 2010

## **Préambule**

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport incite les commissions scolaires à prendre des mesures pour améliorer la qualité de la langue française écrite et parlée chez les jeunes.

La Commission scolaire de Portneuf entend se positionner comme chef de file au niveau de l'éducation dans la région et a à cœur une utilisation d'un français de qualité.

La présente politique établit les principes et les dispositions qui guideront la Commission scolaire et ses intervenants dans leur prise de décision afin d'assurer une utilisation de qualité de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral.

En adoptant sa politique linguistique, la Commission scolaire de Portneuf a pour but de développer une véritable culture de la langue française qui servira de levier pour la réussite de ses élèves. Elle réitère sa volonté de soutenir, d'encourager et de valoriser la maîtrise de la langue française, axe d'intervention au cœur de son Plan stratégique et de sa convention de partenariat.

La présente politique vise une concertation de tous les membres du personnel, des parents et des divers partenaires de la Commission scolaire. Par le fait même, elle contribuera, de près ou de loin, à l'amélioration des communications écrites et orales ainsi qu'à la valorisation et au soutien de l'apprentissage du français. La mission éducative qui lui est confiée est sans équivoque. Tous sont désormais appelés à se mobiliser.

## **Partie 1 - Notre milieu : son contexte, ses particularités et ses défis**

La population du territoire de la Commission scolaire de Portneuf est presque exclusivement francophone. L'indice de scolarité des parents se situe dans la moyenne et le niveau socio-économique varie de défavorisé à très favorisé.

De tout temps, plusieurs initiatives pour améliorer la qualité du français ont vu le jour à la Commission scolaire. En effet, l'apprentissage de la langue est au cœur de ses préoccupations, ce qui s'actualise par des formations intensives offertes au personnel. Parmi celles-ci, on retrouve, entre autres, la démarche d'intervention en langage écrit (DILÉ) au préscolaire et au primaire, la formation sur l'enseignement stratégique de la grammaire actuelle, la démarche d'investigation pour des élèves présentant une hypothèse de dyslexie (primaire et secondaire) et le Continuum en lecture (primaire). De plus, plusieurs projets de développement pédagogique sont offerts tant au primaire qu'au secondaire. À tout cela s'ajoutent des formations ponctuelles et un accompagnement par des ressources pédagogiques.

Ces mesures ont, entre autres, permis à la Commission scolaire de Portneuf de se classer parmi les meilleures commissions scolaires du Québec depuis les dix dernières années, et ce grâce aux résultats de ses élèves aux épreuves uniques du MELS. Elle a même obtenu le premier rang à trois reprises, soit en 2004, 2005 et 2010. Malgré ces résultats très satisfaisants, elle a le souci de maintenir et même de rehausser ses taux de réussite.

Afin de donner à sa clientèle toutes les possibilités de se doter d'un outil efficace de communication et d'apprentissage, la Commission scolaire de Portneuf mettra tout en œuvre afin que chacun évolue dans un environnement linguistique de qualité.

## **Partie 2 – Fondements : lois, règlements, politiques et définitions**

- La politique linguistique s'appuie sur la Charte de la langue française en visant, notamment, l'utilisation des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française (article 118).
- La politique linguistique s'appuie sur la Loi sur l'instruction publique qui confère à tous les enseignants la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée (article 22).
- La politique linguistique respecte le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (MELS, chapitre IV, qualité de la langue, article 35), le Régime pédagogique de la formation générale des adultes (chapitre V, qualité de la langue, article 34) et le Régime pédagogique de la formation professionnelle (chapitre V, qualité de la langue, article 28).
- La politique linguistique respecte le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ, Éducation préscolaire et enseignement primaire, 2001, p.4 et p.38).
- La politique linguistique respecte la Politique d'évaluation des apprentissages du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui prévoit que l'évaluation des apprentissages doit contribuer à l'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée de l'élève (orientation 8).
- La politique linguistique respecte le Plan d'action pour l'amélioration du français du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui mentionne que la Commission scolaire doit avoir une politique linguistique, notamment en ce qui concerne l'apprentissage du français et les communications avec les parents.
- La politique linguistique respecte l'objectif 4 de l'orientation 1 du Plan stratégique de la Commission scolaire qui stipule qu'elle entend accompagner chacun des élèves vers sa réussite.
- La politique linguistique respecte La convention de partenariat signée entre la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (but 2).

## **Partie 3 - Champ d'application**

La présente politique s'applique à tous les élèves et à tout le personnel de la Commission scolaire de Portneuf. De plus, les parents et partenaires sont considérés comme d'importants collaborateurs pour sa mise en œuvre.

## **Partie 4 – Principes directeurs et objectifs**

### **4.1 Principes directeurs**

- La langue française au Québec constitue une richesse indéniable pour la Commission scolaire. En ce sens, la recherche de l'utilisation d'une langue de qualité à la fois dans ses activités éducatives et administratives est valorisée.
- La mise en œuvre de la politique linguistique requiert l'engagement de tous les membres du personnel de la Commission scolaire de Portneuf. Les premiers pas de cet engagement se traduisent par une préoccupation de donner l'exemple ainsi que par la prise en charge individuelle et collective de cette mise en œuvre.
- Une démarche d'amélioration continue de la langue écrite et parlée en tout temps et en tous lieux s'avère nécessaire pour assurer le succès de la Politique. Cette démarche implique le respect, l'accompagnement et l'adoption d'une attitude positive à l'égard de la maîtrise du français.

### **4.2 Objectifs**

La présente politique vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Promouvoir l'utilisation d'un français écrit et oral de qualité dans toutes les activités, productions et communications.
- Offrir des occasions de formation et d'enrichissement de la qualité du français en tenant compte des besoins, des compétences et du champ d'action de chacun.
- Valoriser les initiatives qui font la promotion de la langue française et de sa dimension culturelle.
- Susciter et encourager la participation de tous les élèves, membres du personnel, parents et partenaires à la mise en œuvre de cette politique.

Ces objectifs constituent des balises qui découlent des principes directeurs. Les milieux doivent s'en inspirer pour conduire leurs propres travaux. Ces objectifs s'adressent à tous les élèves et à leurs parents, à tous les membres du personnel et aux partenaires.

### **4.3 Banque de moyens suggérés en lien avec les objectifs**

Pour entamer les discussions et donner des pistes de travail aux milieux, il est proposé de recourir aux moyens suivants. Ceux-ci constituent un tremplin pour l'atteinte des cibles de la planification stratégique et l'amélioration des résultats des élèves en français. Cependant, ils ne constituent pas une liste exhaustive. Ces moyens peuvent être modulés en vue de s'harmoniser avec la convention de gestion et de réussite éducative, le projet éducatif, le plan de réussite de l'établissement ou le plan d'action des différents services.

Objectifs	Moyens
<p>1. Promouvoir l'utilisation d'un français écrit et oral de qualité dans toutes les activités, productions et communications</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Reconnaître la réussite, l'initiative et les efforts.</li> <li>➤ Mettre à la disposition des outils de référence variés et à jour (Antidote, Bescherelle, dictionnaires, etc.).</li> <li>➤ Favoriser l'utilisation de termes techniques propres au français, notamment en formation professionnelle et dans les communications électroniques.</li> <li>➤ Faire vivre aux élèves des situations d'apprentissage et d'évaluation qui sollicitent un bon usage de la langue au moyen des technologies de l'information et de la communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Enseigner les stratégies de recherche, de lecture et d'écriture (ordinateur, tableau blanc interactif).</li> </ul> </li> <li>➤ Tout autre moyen jugé pertinent.</li> </ul>
<p>2. Offrir des occasions de formation et d'enrichissement de la qualité du français en tenant compte des besoins, des compétences et du champ d'action de chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintenir les actions permettant de prévenir les difficultés en lecture et en écriture.</li> <li>➤ Répertorier les stratégies de lecture propres aux différentes disciplines.</li> <li>➤ Offrir de la formation en français au personnel.</li> <li>➤ Offrir de la formation continue sur la grammaire actuelle aux enseignants de français.</li> <li>➤ Diffuser des capsules d'information dans le site de la Commission scolaire, dans le journal de l'école, dans l'agenda, etc.</li> <li>➤ Tout autre moyen jugé pertinent.</li> </ul>
<p>3. Valoriser les initiatives qui font la promotion de la langue française et de sa dimension culturelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir la fréquentation de lieux de rencontres culturelles (bibliothèques, théâtres, musées, etc.)</li> <li>➤ Renouveler de façon périodique les titres proposés en bibliothèque.</li> <li>➤ Organiser des événements faisant la promotion de la langue.</li> <li>➤ Mettre en place des conditions favorables à la réalisation des activités en lien avec la Politique.</li> <li>➤ Tout autre moyen jugé pertinent.</li> </ul>
<p>4. Susciter et encourager la participation de tous les élèves, membres du personnel, parents et partenaires à la mise en œuvre de cette politique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publier la Politique sur le site Internet de la Commission scolaire.</li> <li>➤ Promouvoir la Politique à l'aide de moyens divers.</li> <li>➤ Tout autre moyen jugé pertinent.</li> </ul>

## **Partie 5 – Responsabilités de l’application de la Politique**

Les élèves, les parents, les partenaires, les membres du personnel enseignant, professionnel et de soutien, les directions d’établissements, de services et la direction générale ont tous un rôle à jouer dans la mise en œuvre de cette politique. Cette section établit les responsabilités de chacun des acteurs à cet égard.

Les élèves, les parents et les partenaires

- Participer activement à l’actualisation de la Politique.

Les membres du personnel enseignant, professionnel et de soutien

- Collaborer à l’élaboration et à l’atteinte des objectifs de la Politique.
- Appliquer les moyens déterminés dans la convention de gestion et de réussite éducative.
- S’assurer de l’application de la Politique auprès des élèves.

Les directions d’établissements

- Déterminer, en collaboration avec tous les membres du personnel, les moyens qui permettent la poursuite des objectifs de cette politique.
- S’assurer de la diffusion et de l’application de la Politique auprès du personnel, des élèves, des parents et des partenaires.
- S’assurer que le personnel collabore à l’atteinte des objectifs de la Politique.

Les directions de services

- Déterminer, en collaboration avec tous les membres du personnel, les moyens qui permettent la poursuite des objectifs de cette politique.
- S’assurer que le personnel collabore à l’atteinte des objectifs de la Politique.
- S’assurer de la cohérence entre les plans d’action proposés et le Plan stratégique ainsi que La convention de partenariat.

La direction générale

- S’assurer de la diffusion et de l’application de la Politique auprès de chaque direction d’établissements et de services.

### **Entrée en vigueur de la politique**

Cette politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil des commissaires et sera déposée sur le site de la Commission scolaire à l’adresse suivante : [www.csportneuf.qc.ca](http://www.csportneuf.qc.ca).

Cette politique linguistique est inspirée de la Politique linguistique de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (mai 2010), du projet de politique linguistique de la Commission scolaire des Appalaches (août 2010) ainsi que de la Politique linguistique de la Commission scolaire de la Capitale (avril 2010).

## **Références**

Charte de la langue française

<http://www.olf.gouv.qc.ca/charte/index.html#statut>

Loi sur l'instruction publique (voir notamment l'article 22)

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (voir notamment l'article 35)

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire

<http://www.mels.gouv.qc.ca/ameliorationFrancais/>

Convention de partenariat 2010-2012 de la Commission scolaire de Portneuf

[http://www.esportneuf.qc.ca/cspi/SECRETARIAT\\_GENERAL/Convention%20partenariat.pdf](http://www.esportneuf.qc.ca/cspi/SECRETARIAT_GENERAL/Convention%20partenariat.pdf)

Plan stratégique 2008-2012 de la Commission scolaire de Portneuf

<http://www.esportneuf.qc.ca/cspi/publications/Plan%20strategique%202008-2012.pdf>